## 03-04-2025



Cours du 2025-04-03

## Réunion international

12 semaines min

Généralement en fin de 4e année (stage en entreprise) ou fin de 5e année (semestre académique)

Privilégier le stage en entreprise

# 2 type de convention:

- Mise en veille
  - · L'entreprise d'accueil devient seul responsable
    - Perte du salaire de France et idem pour la mutuelle
- Mise a disposition
  - Relation contractuelle entre l'employeur et l'alternant maintenue
    - Salaire maintenu
    - Mutuelle maintenu

# Semestre académique (S9)

- · Université acceuil: doit être sous convention ISEN
- Programme validé par la Direction des programmes ISEN
- Paiement frais université accueil à la charge des apprentis
- Niveau minimum pour être accepté (14 de moyenne minimum à la fin de la FISA3)

## Déplacement professionnel

L'alternant doit être accompagné de son tuteur entreprise

## Aides financières des OPCO pour l'alternant

- Différentes selon l'OPCO
- Différentes selon convention
- Différentes selon durées

# Modes opératoires des OPCO

- L'alternant transmet justificatifs à l'ISEN
- L'ISEN rembourse l'alternant jusqu'au montant autorisé par l'OPCO et se fait rembourser par l'OPCO à suivre

#### **Exemple**

- OPCO2i: de 800 à 1600 (+ de 4 semaines)
- ATLAS: de 1800 à 2500 (MEV ou MAD)
- OPCO MOBILITES: 1200 à 1500 (UE ou hors UE)
- OCAPIAT: 6€/nuit + déplacement
- NB Bourses Erasmus possibles mais pas systématiques

## STAGE TECHNIQUE OBLIGATOIRE !!!!!!



© Félix MARQUET